

# GADELOUPE ET MARTINIQUE

Un survol sociolinguistique

Jean Bernabé<sup>1</sup>

## 0. Introduction

La Guadeloupe et la Martinique sont des îles de l'arc des Petites Antilles<sup>2</sup>. Quoique ayant conquis ces îles, les Espagnols ne s'y installèrent pas. Ce sont donc les Français qui, à partir de 1635 s'y établirent après une première étape qui dura dix ans (1625-1635) dans l'île de Saint-Christophe (l'actuelle Saint-Kitts), située à 150 kilomètres, au nord de la Guadeloupe. C'est donc à Saint-Christophe qu'une première ébauche du créole semble avoir vu le jour, sorte de noyau initial à partir duquel vont se développer et se différencier plus ou moins les différents dialectes créoles lorsque les français, vont, à partir de 1635, essaimer vers d'autres îles.

## 1. Approche socio-historique

Dès avant la fondation des deux colonies, la diversité linguistique était à l'œuvre : non seulement entre Africains et Européens, mais aussi au sein de chacun de ces deux groupes protagonistes qui ne parlaient pas toujours des langues ou des variantes dialectales mutuellement compréhensibles. De cela, découle un fait important : le créole est une langue mixte, née dans un contexte d'**urgence communicative** entre alloglottes et dont la création est imputable aussi bien aux esclaves qu'aux colons.

Les premiers temps de la colonisation (défrichage, mise en valeur de terres, premières tentatives de socialisation entre groupes d'origine diverses) sont marqués, dans des conditions de vie encore précaires, par une relative proximité au sein de la société d'habitation, entre maîtres et esclaves. A partir de 1685, date de la parution du célèbre Code Noir, commence à émerger une caste de colons enrichie par les succès de la commercialisation du tabac puis des sous-produits de la canne à sucre (sucre, rhum) : celle des Grands Blancs. En un mot, on assiste, à ce tournant de l'histoire de la colonisation, à la naissance et l'amplification rapide de la discrimination raciale, porteuse de minoration linguistique.

Le groupe intermédiaire des Mulâtres, issu des liaisons hors mariage des maîtres et de leurs esclaves, sera amené à jouer un rôle décisif dans l'évolution culturelle et politique de ces pays. C'est par lui que l'idéologie de la négrophobie et de la créolophobie, initiée par les colons Blancs va être reprise, élevée au rang de modèle, diffusée, relayée auprès des couches populaires qui, elles aussi, aspirent à la promotion socio-économique et culturelle.

## 2. Approche socio-linguistique

### 2.1. Le cadre géolinguistique

La Guadeloupe et de la Martinique (800.000 locuteurs sur place, répartis de façon à peu près égale entre les îles) relèvent du groupe dit des créoles en *ka* (morphème à valeur durative), par opposition aux créoles en *ap* concernant les créoles d'Haïti et de la Louisiane.

---

<sup>1</sup> Professeur des universités, en poste à l'université des Antilles et de la Guyane. Membre fondateur du Groupe d'Etudes et de Recherches en Espace Créolophone et Francophone (GEREC-F)

<sup>2</sup> Outre Haïti (appartenant aux Grandes Antilles), dans les Petites Antilles un créole à base lexicale française s'est donc installé dans les îles suivantes : Guadeloupe, Dominique, Martinique, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et les Grenadines, Grenade, Trinidad et Tobago. À quoi, il faut ajouter, sur la terre ferme les créoles de la Guyane Française et de la Louisiane.

Ces différents créoles, quoique très proches, présentent quelques différences (par exemple : nasalisation régressive d'un côté et progressive de l'autre<sup>3</sup>, présence ou absence du morphème *a* de possession, alternance *a/la* ou non du déterminant défini, lequel est toujours postposé, existence ou non d'occlusives palatales devant voyelle d'avant etc.). Rien cependant qui gêne l'intercompréhension immédiate entre les locuteurs respectifs des deux créoles.

La Martinique a une homogénéité géolinguistique beaucoup plus marquée que la Guadeloupe, en raison du caractère compact de sa géographie et de la prééminence de la capitale, Fort-de-France. En Guadeloupe, la structure archipélique doublé d'une bipolarité urbaine (Pointe-à-Pitre et Basse-Terre) a favorisé une variation plus notable. Mais comme en Martinique, les divergences linguistiques qui se manifestent dans l'archipel guadeloupéen sont en cours de neutralisation. Les facteurs en jeu sont surtout l'exode rural suivi du phénomène inverse de la "rurbanisation" généré par le détournement des terres agricoles de leur vocation premières au profit de l'habitat. Une redistribution à partir du centre de traits linguistiques sur l'ensemble du territoire conduit à une certaine convergence au sein de chacun de ces deux créoles. Mais aussi entre eux, en raison notamment du phénomène dit de décréolisation-francisation, lequel rapproche ces deux créoles du français, commun dénominateur et modèle prestigieux. Enfin, un fait à ne pas sous-estimer : l'émergence de variantes propres à l'argot des jeunes et résultant des influences de la culture rastafarienne et pop tend à produire des items identiques dans les deux îles, à partir d'importations en provenance de la Caraïbe anglophone.

## 2.2. Régime sociolinguistique et modèles de transmission langagière

Le régime sociolinguistique original des Antilles Françaises est celui de la diglossie. Il faut entendre par ce terme une situation dans laquelle deux langues se partagent de manière inégalitaire l'espace d'une même communauté linguistique, l'une en position dominante, l'autre en position dominée. La langue française, à quelques exceptions d'ordre anthropologique près, peut être utilisée dans toutes les situations de parole (formelles et informelles) tandis que la langue créole tend à n'être employée que dans les situations informelles. De plus, contrairement à la notion de bilinguisme qui s'inscrit surtout dans une dimension individuelle, celle de diglossie renvoie à des règles d'ordre collectif, impliquant une contrainte sociale : on ne parle pas créole impunément dans n'importe quelle situation, encore qu'il y ait des lieux où, pour de raisons précisément d'ordre anthropologiques, seul le créole soit admis (par exemple, dans les galodromes, ou dans certains sports populaires comme la navigation sur yole ronde).

Dans la diglossie traditionnelle, il existe donc un ordonnancement hiérarchisé des compétences langagières. À ce titre, on peut distinguer des locuteurs en position sur-ordonnée (qui parlent français et créole) et des locuteurs sous-ordonnés qui ne parlent que le créole. Mais cette situation est en train d'évoluer en raison des mutations sociétales et des modalités consécutives de transmission des deux langues.

Dans les milieux sur-ordonnés, seul le français à toujours fait l'objet d'une transmission verticale, c'est-à-dire, intergénérationnelle, le créole étant acquis de façon décalée, au travers d'une transmission horizontale, par le biais des « groupes de pairs ». Cette transmission à partir des groupes de pairs ou camarades de la même génération ne peut se faire que dans la mesure où ces groupes comportent des locuteurs placés en positions sous-ordonnée, c'est-à-dire ne parlant que le créole. Dans les milieux sous-ordonnés, le créole est acquis de façon

---

<sup>3</sup> Par exemple, en guadeloupéen, nous avons : [ban mwen]] ("donne-moi"), trait de nasalisation régressive, mais en martiniquais [ba mwen]], où la nasalisation n'est pas régressive. En martiniquais, nous avons : [fam-lan]] ("la femme"), trait de nasalisation progressive, mais en guadeloupéen [fanm-la], où la nasalisation n'est pas progressive.

inter-générationnelle, comme langue maternelle, tandis que le français, n'est acquis, le cas échéant qu'au travers de l'institution scolaire.

Avec le développement considérable de l'Ecole, institution dans laquelle le français a un rôle monopoliste, une fraction de plus en plus importante de la population a été exposée à la langue française, tout en gardant le créole comme langue maternelle. Mais les progrès de la scolarisation précoce et plus encore, le développement des crèches sont à l'origine d'une mutation cruciale qui est en train de transformer la langue française en langue maternelle de tous les Guadeloupéens et Martiniquais. Les préjugés qui pèsent sur le créole font précisément qu'il est la seule langue à laquelle sont exposés les tout jeunes enfants, ruraux ou urbains, dans les crèches, à l'âge où ils font l'acquisition du langage.

Une question doit être posée : puisque le créole tend à n'être plus transmis de façon intergénérationnelle même dans les familles rurales, a-t-il des chances de perdurer, vu la disparition progressive de créolophones unilingues au sein des groupes de pairs ? En réalité, le danger d'extinction peut être considéré sinon comme éliminé, en tout cas, comme amoindri par le fait que le créole est pour ainsi dire « mis dans les tuyaux » en raison de l'impact de la médiatisation de la société. Le créole est de plus en plus entendu sur les nombreuses chaînes de radios et de télévision. On assiste là à un type de transmission non plus horizontale ou verticale, mais multicanales, opérant sur le mode diffus. Dans le même temps, le créole médiatique, fonctionnant en osmose avec le français, se francise de jour en jour ? Du coup, le rapport psycholinguistique au créole tend à se modifier, dans le sens d'un affaiblissement. Ces considérations illustrent la notion de décréolisation qualitative, le concept de décréolisation quantitative concernant la diminution du nombre de locuteurs du créole, phénomène qui ne menace pas, loin s'en faut, les Antilles Françaises.

## Conclusion

La décréolisation (tout comme le mécanisme de la créolisation lui-même) est liée à l'urgence communicative. Affectant les structures linguistiques, plus particulièrement lexicales, elle constitue une menace pour l'intégrité de ces créoles, même si toute langue est soumise à l'évolution. On peut donc se poser la question de savoir si des stratégies de communication différée, notamment dans le cadre de l'Ecole, seraient en mesure de freiner cette décréolisation, voire de produire une relance du créole sur la base de la créativité lexicale, d'une part, et, d'autre part, sur la base de la "mutualisation des ressources" entre les différents créoles. Précisément, le C.A.P.E.S. de créole (créé en 2000 à l'instigation du GEREC-F), par son aspect transversal (concernant donc des créoles aussi différenciés que le sont ceux de Guadeloupe, Guyane, Martinique), grâce aux pratiques éventuelles de mutualisation issues de contacts de plus en plus importants entre les différents créoles de la zone, pourrait bien offrir un cadre idoine à l'émergence d'une langue commune à vocation littéraire (une koïnè) dont le besoin ne pourra que se faire sentir, compte tenu des exigences d'expression émanant de tout contexte scolaire. Rêve n'est pas toujours synonyme d'utopie.

## Bibliographie sélective

BERNABÉ, Jean, 1982.- *Fondal-natal. Grammaire basilectale approchée des créoles guadeloupéen et martiniquais*, vol., France, Paris, L'Harmattan, 1559 p.

BERNABÉ, Jean, PRUDENT, Lambert-Félix, 1981.- " La langue créole : contribution à la sociogénèse des langues antillaises", L'Historial Antillais, tome 1, Guadeloupe et Martinique, Guadeloupe, Pointe-à-Pitre, Dajani Éditions, pp.319-346

BONNIOL, Jean-Luc, (éd), SUVELOR, Roland (éd), ADELAÏde-MERLANDE, Jacques (éd), 1981.- *L'Historial Antillais*, 6 tomes, Guadeloupe, Pointe-à-Pitre, Dajani, 590 + 550 + 569 + 569 + 557 + 553 p.

CONFIANT, Raphaël, 1998. *Dictionnaire des titims et sirandanes*, Ibis-Rouge, 329 p.

CHAUDENSON, Robert, 1979.- *Les créoles français*, France, Paris, Nathan, "Langues en question", 172p.

DAMOISEAU, Robert, 1984.- *Eléments de grammaire du créole martiniquais*, Martinique, Fort-de-France, Hatier Antilles, 127 p.

FERGUSON, Charles A., 1959 " Diglossia ", *Word*, vol. 15, 325-340

GERMAIN, Robert, 1976.- *Grammaire créole*, France, Villejuif, Ed. du Levain, 314 p.

GLISSANT, Edouard, 1981.- *Le discours antillais*, France, paris, Editions du Seuil, 503 p. glossaire : 6 p.

GOODMAN, Morris Franklin, 1964.- *A Comparative Study of Creole French Dialects*, Pays-Bas, Grande-Bretagne, France, The Hague, Londres Paris, Mouton and Co, Janua Linguarum, Series 187 Practica IV, 143 p.